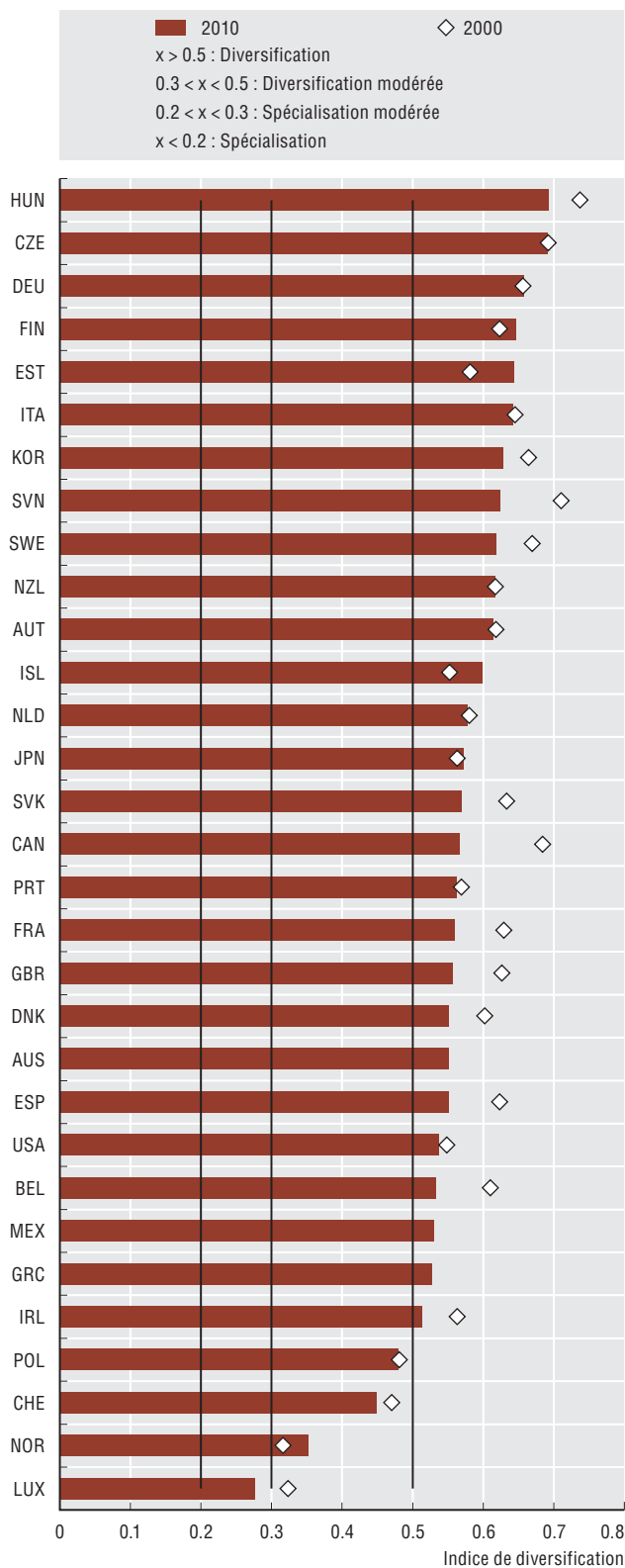


## 1. Spécialisation sectorielle

### Spécialisation sectorielle, 2000 et 2010

Indice Hannah-Kay calculé pour un  $\theta$  égal à 2



Source : OCDE, Base de données pour l'analyse structurelle (STAN), CITI Rév. 4, [www.oecd.org/sti/stan-fr](http://www.oecd.org/sti/stan-fr), mai 2013. Voir notes de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932934337>

Une économie est dite « spécialisée » si un nombre restreint de secteurs génère une part assez élevée du PIB, et « diversifiée » si chacun des divers secteurs représente une part relativement faible du PIB. La spécialisation ou la diversification sectorielle d'une économie est liée à la configuration de son investissement, à son emploi, à sa capacité d'innovation, à sa productivité et à sa performance économique de long terme.

L'indice Hannah-Kay (HK) reflète la composition sectorielle d'un pays et l'influence des grandes branches d'activité sur son économie. Plus le HK est élevé, moins l'économie du pays est spécialisée, c'est-à-dire qu'elle repose sur un plus large éventail d'activités. L'indice est sensible au degré de segmentation des industries.

En 2010, la plupart des pays de l'OCDE étaient considérés comme diversifiés. La Pologne, la Suisse et la Norvège n'étaient que modérément diversifiées, tandis que le Luxembourg était modérément spécialisé. Depuis 2000, la majorité des économies se sont davantage spécialisées ou ont conservé leur degré de spécialisation, à l'exception de l'Estonie et l'Islande.

L'emploi, quant à lui, était un peu plus concentré en 2010 que la valeur ajoutée. La part des quatre principaux secteurs dans la valeur ajoutée s'échelonnait de 39 % en Hongrie à 67 % au Luxembourg, tandis que les parts correspondantes pour l'emploi allaient de 46 % en République tchèque à 67 % au Mexique. À noter que selon les deux indicateurs, le commerce de gros et de détail apparaît comme étant le secteur le plus important dans presque toutes les économies considérées.

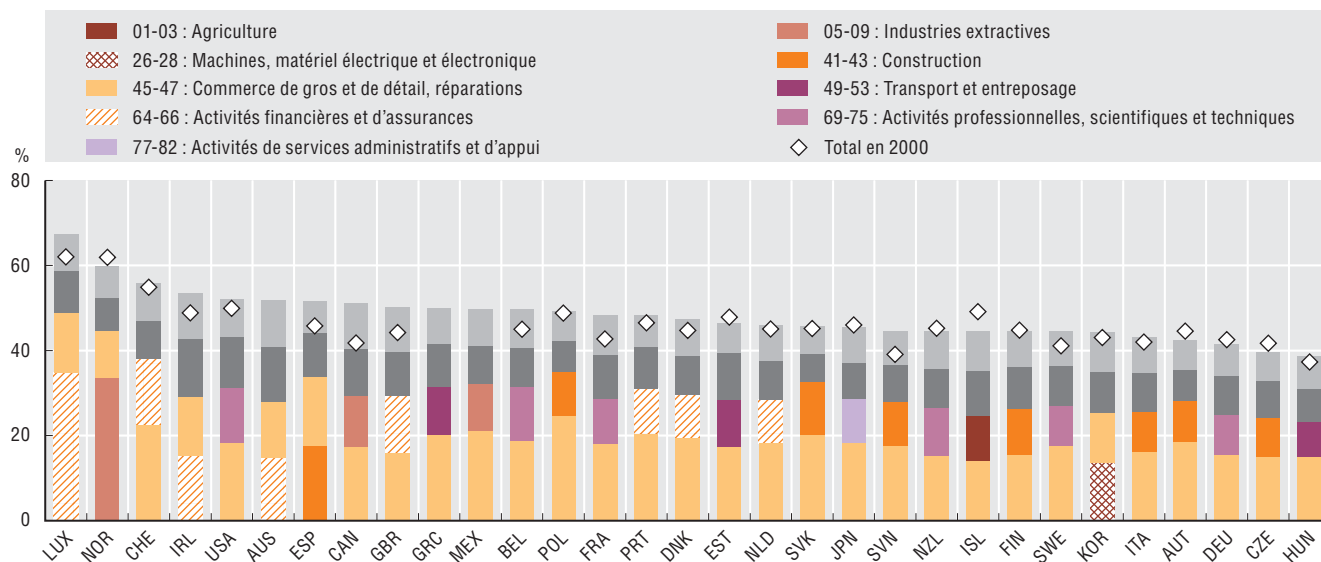
Hormis cette exception, les quatre principaux secteurs créateurs de valeur ajoutée diffèrent de ceux créateurs d'emplois. Dans huit des économies étudiées, notamment au Japon et aux États-Unis, les services de l'information et de la communication se positionnent en tête des activités créatrices de valeur ajoutée sans toutefois figurer parmi les secteurs créateurs d'emplois. En 2010, les activités extractives norvégiennes ont été les plus dynamiques en création de valeur ajoutée, bien qu'elles n'aient généré aucun emploi.

### Définitions

L'indice Hannah-Kay (HK) est calculé pour un  $\theta$  (thêta) égal à 2, valeur pour laquelle il correspond à l'inverse de l'indice de Herfindahl.  $\theta$  indique le degré d'influence qu'exercent les plus gros secteurs sur l'indice. L'indice HK(2), calculé pour 20 agrégats sectoriels de la CITI Rév. 4, est normalisé pour varier de 0 à 1. Ainsi, un pays est considéré comme diversifié si son HK(2) est supérieur à 0.5, modérément diversifié si son HK(2) est compris entre 0.3 et 0.5, modérément spécialisé si son HK(2) est compris entre 0.2 et 0.3 et spécialisé si son HK(2) est inférieur à 0.2. Le ratio de concentration CR(4) est calculé pour quatre secteurs et correspond à la part cumulée des quatre principaux secteurs d'une économie, en pourcentage de la valeur ajoutée ou de l'emploi créé.

### Valeur ajoutée dans les quatre principaux secteurs, 2008-10

En pourcentage de la valeur ajoutée totale moyenne, hors immobilier et services publics

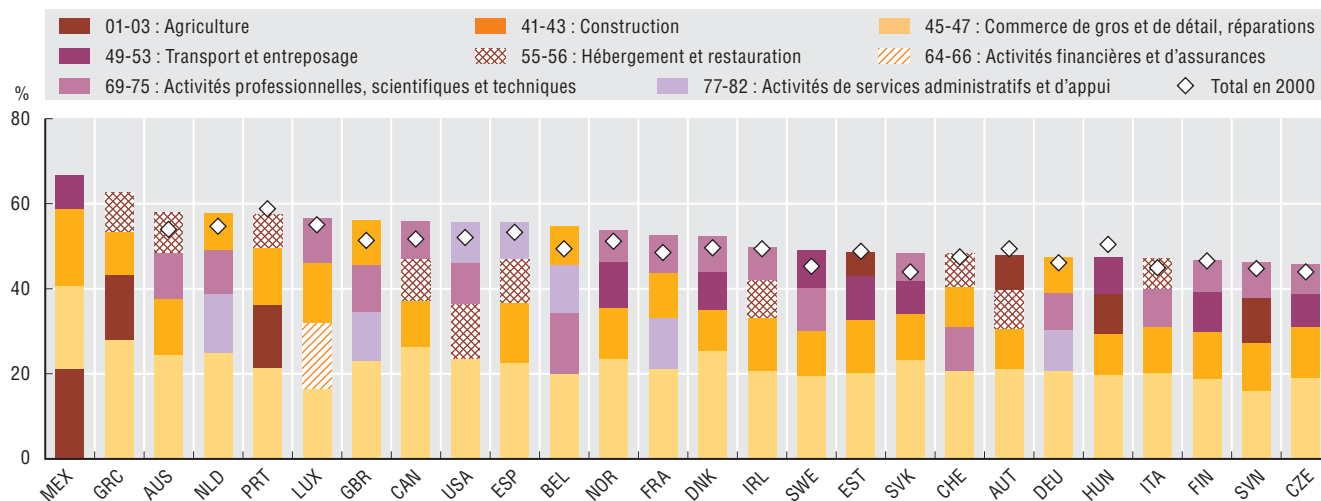


Source : OCDE, Base de données pour l'analyse structurelle (STAN), CITI Rév. 4, [www.oecd.org/sti/stan-fr](http://www.oecd.org/sti/stan-fr), mai 2013. Voir notes de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932934356>

### Emploi dans les quatre principaux secteurs, 2008-10

En pourcentage de l'emploi total moyen, hors immobilier et services publics



Source : OCDE, Base de données pour l'analyse structurelle (STAN), CITI Rév. 4, [www.oecd.org/sti/stan-fr](http://www.oecd.org/sti/stan-fr), mai 2013. Voir notes de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932934375>

### Mesurabilité

Le HK(2) et le CR(4) présentés ici englobent 20 principaux agrégats sectoriels choisis, en fonction de la disponibilité et de la couverture des données, pour maximiser la comparabilité entre les pays et dans le temps. Les données sectorielles sous-jacentes des comptes nationaux sont fondées sur la CITI Rév. 4. La comparaison avec les anciens indicateurs (en CITI Rév. 3) peut s'avérer délicate car dans la nouvelle classification, les activités sont identifiées et groupées très différemment, pour refléter les structures économiques actualisées des pays. La CITI Rév. 4, par exemple, détaille davantage les services et de fait, ces derniers sont mieux comptabilisés dans les nouveaux indicateurs fondés sur la CITI Rév. 4 que dans ceux en CITI Rév. 3. La valeur ajoutée est mesurée aux prix courants ; les calculs ne tiennent pas compte de l'immobilier (division 68) et des services collectifs, sociaux et personnels (84-99). Les résultats changeraient si l'on utilisait des niveaux d'agrégation sectorielle différents, d'autres périodes de référence, d'autres mesures de la valeur ajoutée et des paramètres différents. Une désagrégation par branche plus détaillée améliorerait la capacité du HK et du CR à cerner les principales activités et les grandes tendances.



Extrait de :  
**OECD Science, Technology and Industry  
Scoreboard 2013**  
Innovation for Growth

Accéder à cette publication :

[https://doi.org/10.1787/sti\\_scoreboard-2013-en](https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2013-en)

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2013), « Spécialisation sectorielle », dans *OECD Science, Technology and Industry Scoreboard 2013 : Innovation for Growth*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: [https://doi.org/10.1787/sti\\_scoreboard-2013-51-fr](https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2013-51-fr)

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).